

# **NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU CCAS**

## **Sommaire :**

**I-A - Recettes de fonctionnement**

**I-B - Dépenses de fonctionnement**

**I-C - Détail des dépenses de fonctionnement**

I-C-1 : Dépenses générales de fonctionnement

I-C-2 : Dépenses actions gérontologie

a : Maintien à domicile

b : Portage de repas

c : Instruction des dossiers APA

d : Subvention à la RPA

I-C-3 : Dépenses actions solidarité

a : Lien social

b : Actions de solidarité

**II-A Recettes d'investissement**

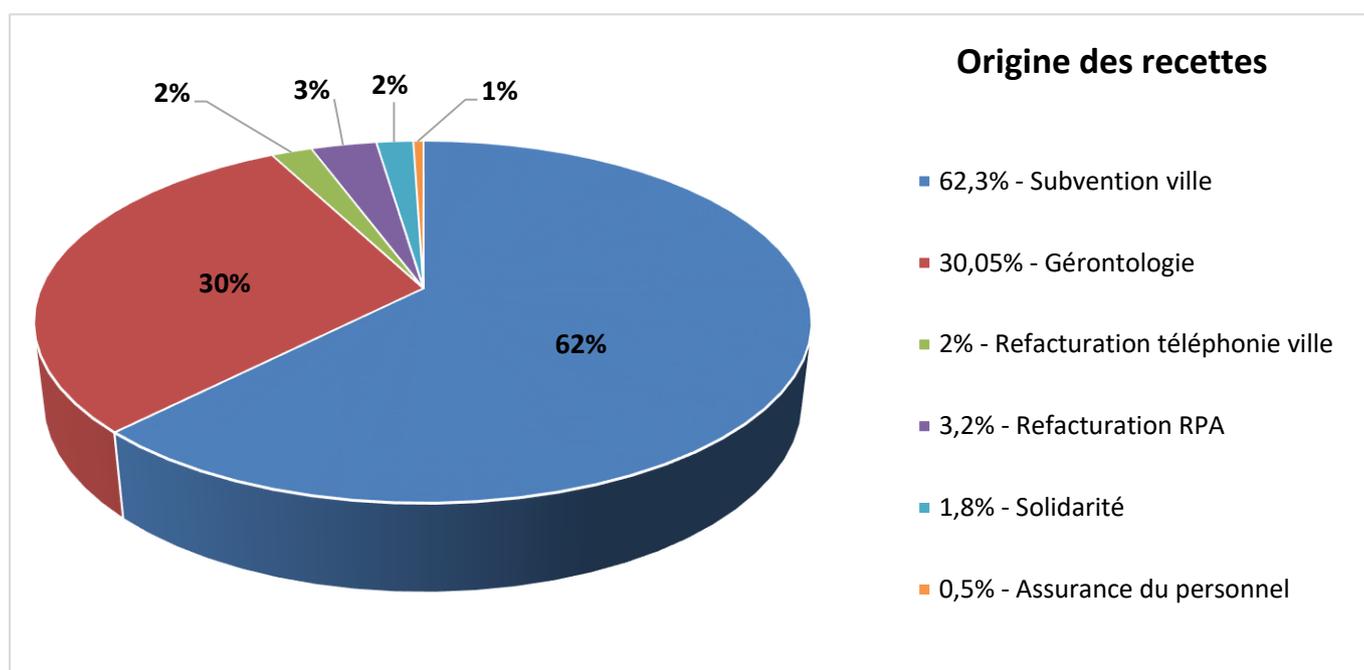
**II-B Dépenses d'investissement**

Cette note a pour objet de présenter les principaux axes du budget primitif (BP) du CCAS pour 2021 qui prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du Débat d'orientation budgétaire. Bien que le vote du budget se fasse par chapitres, cette note propose une présentation par thématiques plus lisible.

Le budget primitif 2021 s'élève à 1 476 000 € pour la section de fonctionnement et 31 700 € pour la section d'investissement.

Budget Primitif 2020		Budget Primitif 2021	
Section Fonctionnement	Section Investissement	Section Fonctionnement	Section Investissement
1 468 000 €	30 500 €	1 476 000 €	31 700 €

### I-A Recettes de fonctionnement



	BP 2020	BP 2021	Différence	Ecart
<b>Subvention ville</b>	875 000 €	920 000 €	+ 45 000 €	+ 5,1 %
<b>Gérontologie</b> Aides à domicile - Portage de repas – Instruction des dossiers pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA)	477 000 €	443 500 €	- 33 500 €	- 7 %
<b>Solidarité</b> Lien social - Meyl'entraide - TAG	27 000 €	27 000 €	0 €	0
<b>Refacturation RPA fourniture de repas</b>	48 000 €	48 000 €	0 €	0
<b>Refacturation téléphonie ville</b>	36 000 €	30 000 €	- 6 000 €	- 16,7 %
<b>Assurance du personnel + service civique</b>	5 000 €	7 500 €	+ 2 500 €	+ 50 %
<b>Total</b>	<b>1 468 000 €</b>	<b>1 476 000 €</b>	<b>+ 8 000 €</b>	<b>+ 0,5 %</b>

Les recettes du CCAS pour 2021 sont estimées à 1 476 000 €, soit une hausse par rapport à 2020 de 8 000 € (+ 0,5 %) et sont réparties comme suit :

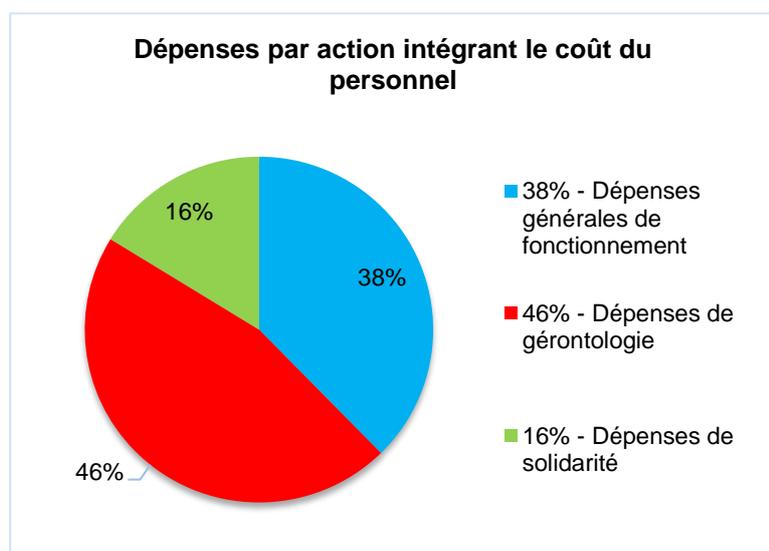
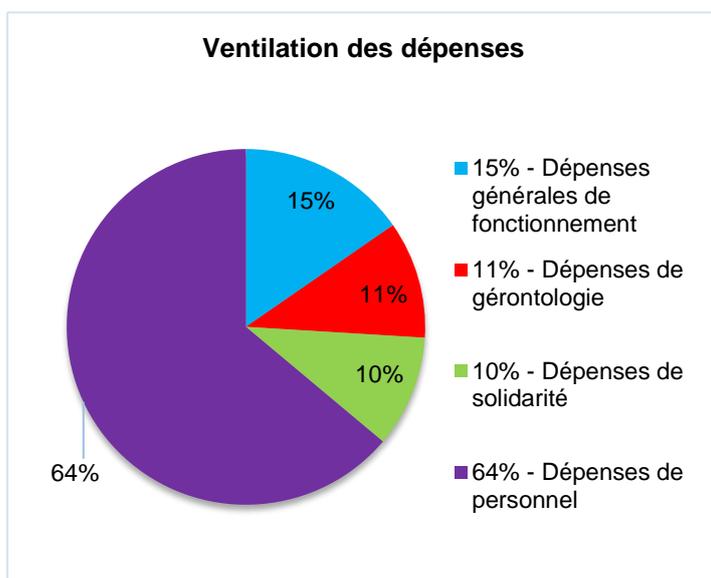
- ❖ La subvention versée par la ville demeure la recette la plus importante (920 000 €). Elle permet d'équilibrer le budget prévisionnel et son montant est en hausse de 45 000 € par rapport à 2020, en raison :
  - La hausse des dépenses de fonctionnement de 8 000 €
  - La baisse des recettes de fonctionnement de 39 500 €
  
- ❖ Les recettes générées par les actions en direction des séniors (gérontologie) sont estimées à 443 500 €, soit une baisse de 33 500 € par rapport au BP 2020. Cette prévision de baisse s'explique par un ajustement des recettes : les recettes n'évoluent pas toutes de la même façon :
  - **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** financée par le Conseil départemental sur le nombre de dossiers instruits de l'année N-1, dans le cadre de la convention relative à l'instruction des dossiers APA (- 10 000 €). La première période de confinement en 2020 a entraîné une baisse du nombre de dossiers instruits (environ 60 actes en moins pour un coût de 200 € par acte).
  - **Le service d'aide à domicile :**
    - **Prestation à domicile :** le service prévoit pour l'année 2021 une baisse du nombre d'heures réalisées au domicile et donc une estimation de la recette en baisse (- 17 000 €). Ce service est en net régression, principalement en raison de la pandémie de Covid mais également par les difficultés rencontrées pour maintenir son effectif opérationnel au complet (arrêts maladie, postes vacants, embauche difficile...),
    - **Participation du Conseil départemental :** dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le Conseil départemental verse une participation au CCAS pour les heures réalisées par le service d'aide à domicile concernant les personnes dépendantes. Le service prévoyant une diminution du nombre d'heures réalisées en 2021, le montant de cette participation est également revu à la baisse (- 10 000 €),
    - **Portage de repas :** générées par la livraison de repas à domicile (+ 3 000 €) en lien avec les résultats des années précédentes. C'est aussi un service qui a été impacté positivement par la pandémie de Covid, il souhaite pérenniser et amplifier cette progression par la mise en place d'une distribution étendue à l'après midi pour les personnes qui le souhaitent.
  
- ❖ Les recettes générées dans le pôle solidarité et lien social sont estimées à l'identique, le CCAS espère pouvoir maintenir ses activités de lien social et de solidarité en 2021 tout en les adaptant en fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid.
  
- ❖ La refacturation de la fourniture de repas à la résidence Pré blanc (RPA) (48 000 €) reste inchangé pour 2021, la résidence ne prévoit pas de changement significatif du nombre de bénéficiaires. Une convention entre le CCAS et la RPA prévoit la refacturation des repas fournis à cette dernière une fois par an.
  
- ❖ L'estimation du montant de la téléphonie à refacturer à la ville est en baisse (- 6 000 €), en lien avec le réalisé de 2020 et aussi le renouvellement du marché dans l'année qui devrait être porté par la Ville et non plus par le CCAS.
  
- ❖ Les recettes provenant de l'assurance du personnel sont estimées en hausse (+ 2 500 €), en raison de la volonté du CCAS d'embaucher une personne en service civique pour une durée de 6 mois notamment pour le développement de la plateforme des solidarités, Meyl'entraide. Cette hausse correspondant à la participation de l'Etat sur ce genre de contrat.

## I-B Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, estimées pour 2021 à 1 476 000 €, sont ventilées en quatre grandes masses :

- ❖ les dépenses générales de fonctionnement (15%)
- ❖ les dépenses de gérontologie (11%)
- ❖ les dépenses de solidarité (10%)
- ❖ les dépenses de personnel (64%)

Toutefois, et afin de permettre une lecture alternative des dépenses, il est possible de présenter ces dernières en intégrant les dépenses de personnel aux différentes actions du CCAS, proposant ainsi une estimation réaliste du coût de chaque mission. Cette ventilation permet de constater que la dépense la plus importante concerne les actions en direction des séniors (maintien à domicile, portage de repas et instruction des dossiers APA) qui représente 46% du total, suivies par les dépenses générales de fonctionnement (38%), la solidarité complétant l'ensemble des dépenses (16%). Les deux tableaux ci-après permettent une lecture alternative des dépenses de fonctionnement du CCAS.



Dépenses de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evolution
<b>Dépenses générales de fonctionnement</b>	231 050 €	226 050 €	- 5 000 €	- 2,1 %
<b>Dépenses de gérontologie</b>	202 300 €	157 300 €	- 45 000 €	- 22,2 %
<b>Dépenses de solidarité</b>	154 500 €	150 250 €	- 4 250 €	- 2,8 %
<b>Dépenses de personnel</b>	880 150 €	942 400 €	+ 62 250 €	+ 7,1 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 468 000 €</b>	<b>1 476 000 €</b>	<b>8 000 €</b>	<b>+ 0,5 %</b>

En répartissant les dépenses de personnel dans chacune des catégories de dépenses, on constate **l'engagement soutenu du CCAS auprès des séniors**.

Dépenses de fonctionnement par action intégrant le coût du personnel – BP 2021	Coût de la mission	Dépenses de personnel	Total	Répartition
<b>Dépenses générales de fonctionnement</b>	226 050 €	329 800 €	555 850 €	38 %
<b>Dépenses de gérontologie</b>	157 300 €	523 150 €	680 450 €	46 %
<b>Dépenses de solidarité</b>	150 250 €	89 450 €	239 700 €	16 %

## I-C Détails des dépenses de fonctionnement

Le présent chapitre a pour but de détailler les trois grandes dépenses du CCAS, les dépenses générales de fonctionnement, de gérontologie et de solidarité, ainsi que les dépenses de personnel propres à chacune de ces actions.

### I-C-1 - Dépenses générales de fonctionnement

Les dépenses générales de fonctionnement regroupent toutes les dépenses permettant le bon fonctionnement du CCAS ainsi que celles communes à tous les services et sont constituées principalement de :

- ❖ Assurance
- ❖ Frais de déplacement et de mission
- ❖ Subvention versée au COS pour le personnel du CCAS
- ❖ Impression de catalogues et publication
- ❖ Fournitures administratives, affranchissement, documentation...
- ❖ Formation du personnel
- ❖ Convention d'assistance et de mise à disposition des locaux et services entre le CCAS et la ville
- ❖ Frais de téléphonie du CCAS et de la ville (groupement de marchés porté par le CCAS)
- ❖ Dotations aux amortissements
- ❖ Personnel :
  - Un directeur (1 ETP)
  - Cinq agents administratifs dont trois chargés de l'accueil (5 ETP)

Dépenses générale de fonctionnement	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evolution
Dépenses du service	231 050 €	226 050 €	-5000 €	- 2,2 %
Dépenses de personnel	213 430 €	237 300 €	+ 23 870 €	+ 11,2 %
<b>Total</b>	<b>444 480 €</b>	<b>463 350 €</b>	<b>+ 18 870 €</b>	<b>+ 4,2 %</b>

#### ➤ A - Dépenses générales de fonctionnement hors coût du personnel

Les dépenses relatives au fonctionnement du CCAS baissent de 5 000 € par rapport au BP 2020, dont les changements correspondent principalement à la variation de plusieurs lignes de dépenses :

- ❖ La hausse des dépenses générées par :
  - La dépense de prestations de services de 26 000 € en prévision de l'Analyse des Besoins Sociaux qui doit être réalisée rapidement après l'installation du nouveau Maire et dont le montant varie entre 15 000 € et 30 000 €,
  - La maintenance informatique du logiciel métier (+ 1 000 €) pour permettre une bonne utilisation du logiciel et avoir les mises à jour nécessaires,
  - L'intervention de psychologue ou de professionnelle (+ 1 000 €) pour les analyses de la pratique de l'ensemble de l'équipe,
  - La subvention versée au COS (+ 2 000 €) dont le calcul est basé sur le montant de la masse salariale constatée en 2020,
  - La dotation aux amortissements (+ 3 000 €) augmente en raison principalement de l'amortissement de l'achat du logiciel métier de CCAS et de l'achat de mobilier pour Meyl'entraide,
- ❖ La baisse des dépenses de :
  - Formation des agents (- 6 500 €) car le service préfère privilégier l'offre de formations du CNFPT qui sont le plus souvent gratuites et qui propose une partie des formations en distanciel, de plus, en raison des conditions sanitaires actuelles liées à l'épidémie de Covid beaucoup de formations extérieures ne sont pas maintenues,
  - Alimentation dû à l'utilisation de la fontaine d'eau (- 600 €) installée à l'accueil du CCAS, dans un souci de développement durable le service a fait le choix de dénoncer le contrat et de remplacer la fontaine

d'eau par une alternative plus écologique pour fournir de l'eau aux personnes qui le souhaitent notamment pendant la période de canicule,

- Frais de téléphonie (- 3 300 €) afin de ramener la dépense proche de ce qui a été réalisé au cours de l'année précédente mais aussi à cause du renouvellement du marché dans l'année qui devrait être porté par la Ville et non plus par le CCAS,
- La mise en disposition de locaux et de services de la Ville au CCAS (- 25 000 €) en lien avec le réalisé des années précédentes, et du départ à la retraite de l'agent en charge du budget du CCAS qui est repris par un agent déjà en poste au CCAS. Cette dépense peut varier en fonction du nombre de service de la Ville que le CCAS sollicite au cours de l'année (convention d'assistante technique renouvelé en décembre 2020),
- Impressions et publications de documents (- 1 500 €), abonnements à des revues (- 200 €) et d'affranchissement (- 1 000 €) en lien avec les dépenses réalisées l'année précédente.

➤ **B - Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel ventilées en dépenses générales de fonctionnement, augmentent de 23 870 € par rapport au BP 2020, en raison de la réorganisation des postes administratifs du CCAS (mutation de l'assistante du service d'aide à domicile) et du recrutement à temps plein d'une assistante administrative pour renforcer le pôle du secrétariat général.

**I-C-2 –Actions « gérontologie »**

Elles regroupent les dépenses :

- ❖ du service de maintien à domicile
- ❖ du portage de repas à domicile
- ❖ du service assurant l'instruction des dossiers de demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- ❖ de la subvention d'équilibre versée à la Résidence autonomie Pré Blanc.
- ❖ Personnel :
  - 2 agents administratifs
  - 14 aides à domicile
  - 1 agent assurant le portage de repas
  - 2,5 conseillères socio-éducatifs chargées de l'instruction des dossiers APA et de la coordination gérontologique.

Dépenses de gérontologie	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evolution
Dépenses du service	202 300 €	157 300 €	-45 000€	- 22,2 %
Dépenses de personnel	588 770 €	615 650 €	+ 26 880 €	+ 4,5 %
<b>Total</b>	<b>791 070 €</b>	<b>772 950€</b>	<b>- 18 120 €</b>	<b>- 2,3 %</b>

➤ **A - Maintien à domicile**

Les dépenses du service de maintien à domicile concernent principalement :

- ❖ Le personnel administratif gérant le service ainsi que les agents intervenant au domicile des bénéficiaires
- ❖ Le fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses...)

Maintien à domicile	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evolution
Dépenses du service	700 €	700 €	0 €	0 %
Dépenses de personnel	449 890 €	482 550 €	+ 32 660 €	+ 7,2 %
<b>Total</b>	<b>450 590 €</b>	<b>483 250 €</b>	<b>+ 32 660 €</b>	<b>+ 7,2 %</b>

✓ **A.1 – Dépenses du service maintien à domicile hors coût du personnel**

Les dépenses du service, hors coût du personnel, sont stables.

✓ **A.2 - Dépenses de personnel du service de maintien à domicile**

Les dépenses de personnel augmentent de 32 660 € par rapport à 2020 en raison de la création du poste de responsable du service d'aide à domicile qui est la suite de la réorganisation du service initiée en 2019.

➤ **B - portage de repas à domicile**

Les dépenses du service de portage de repas à domicile sont constituées principalement de :

- ❖ Achat de repas auprès d'un fournisseur
- ❖ Location du véhicule réfrigéré pour le portage
- ❖ Fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses)
- ❖ Personnel assurant la livraison des repas

Portage de repas à domicile	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evolution
Dépenses du service	118 600 €	121 600 €	+ 3 000 €	2,5 %
Dépenses de personnel	51 280 €	40 600 €	- 10 680 €	- 21 %
<b>Total</b>	<b>168 880 €</b>	<b>162 200 €</b>	<b>- 6 680 €</b>	<b>- 4 %</b>

✓ **B.1 Dépenses du service de portage à domicile hors coût du personnel**

Elles progressent par rapport au BP 2020 (+ 3 000 €), en raison d'un réajustement en fonction du réalisé de l'année précédente sur les lignes de fournitures de repas (+ 2 000 €) et de fournitures de petits équipement (+ 1 000 €) (achats de gel hydro alcoolique, gants, sacs...). Pour rappel, le marché actuel de fourniture de repas est uniquement financé par le CCAS qui procède ensuite à la refacturation de la RPA (50 000 € pour l'année 2020).

Il convient également de noter que plusieurs dépenses restent stables, l'achat de vêtement de travail (100 €), la location du véhicule réfrigéré du portage (9 000 €) et les frais d'annonces des marchés publics (0 €) car aucun renouvellement n'est prévu en 2021.

✓ **B.2 Dépenses de personnel du service de portage à domicile**

Elles sont en baissent par rapport au BP 2020 en raison principalement de la mutation de l'assistante du service d'aide à domicile au pôle du secrétariat général, son salaire est donc basculé dans les dépenses de fonctionnement du personnel.

➤ **C - instruction des dossiers APA**

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Ecart</b>	<b>Evolution</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	87 600 €	92 500 €	+ 4 900 €	5,6 %

Les dépenses de ce service sont constituées uniquement de dépenses de personnel, qui augmentent de 4 900 € en raison du recrutement d'un agent à mi-temps pour renforcer l'équipe, et pour permettre à la référente APA, coordinatrice gérontologique de transmettre des dossiers pour travailler plus sereinement sur la coordination.

➤ **D - Subvention d'équilibre versée par le CCAS à la Résidence autonomie Pré Blanc**

Depuis plusieurs années, le CCAS prévoit le versement au budget annexe de la Résidence autonomie Pré Blanc d'une subvention permettant d'équilibrer le budget et de ralentir l'évolution du prix de journée facturé aux résidents. Pour 2021, cette subvention s'élève à 35 000 €, soit une diminution de 48 000 € par rapport à 2020. Cette baisse significative initiée en 2020 en accord avec le Conseil départemental qui valide le budget de la résidence, se poursuit afin de retrouver son caractère exceptionnel.

Il est également important de noter que dans le cadre de la convention d'assistance et de mise à disposition des locaux, le CCAS prend en charge le coût des services supports (ressources humaines, informatique, comptabilité...) ainsi que le carburant et la téléphonie normalement imputable à la RPA.

**I-C-3 – Lien social et actions « solidarité »**

Elles regroupent les dépenses :

- ❖ du lien social (sorties d'été, lutte contre l'isolement...)
- ❖ de la solidarité (aides, plate-forme Meyl'entraide, subventions aux associations)
- ❖ personnel : 1 animatrice et 1 conseillère en économie sociale et familiale à plein temps

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Ecart</b>	<b>Evolution</b>
<b>Dépenses de l'ensemble des actions</b>	154 500 €	150 250 €	- 4 250 €	- 2,7 %
<b>Dépenses de personnel</b>	77 950 €	89 450 €	+ 11 500 €	+ 14,7 %
<b>Total</b>	<b>232 450 €</b>	<b>239 700 €</b>	<b>+ 7 250 €</b>	<b>+ 3 %</b>

## ➤ **A – Le lien social**

Les dépenses du service lien social sont constituées principalement de :

- ❖ Sorties d'été (prestation + transport)
- ❖ Après-midis dansants
- ❖ Divers ateliers (remue-méninge, informatique, scrapbooking...)
- ❖ Activités proposées aux personnes âgées (aquagym, pilâtes, yoga...)
- ❖ Colis de Noël
- ❖ Spectacle des vœux aux seniors
- ❖ Animation du réseau de bénévoles intervenant auprès des personnes isolées
- ❖ Lutte contre l'isolement « On sort »

Lien social	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evolution
Dépenses du service	34 120 €	33 270 €	- 850 €	- 2,5 %
Dépenses de personnel	38 890 €	38 890 €	0 €	0 %
<b>Total</b>	<b>73 010 €</b>	<b>72 160 €</b>	<b>- 850 €</b>	<b>- 1,2 %</b>

### ✓ **A.1 Dépenses du service lien social hors coût du personnel**

Elles diminuent légèrement par rapport au BP 2020 (- 850 €) en raison de l'ajustement des dépenses principalement de prestations de service. L'ensemble des activités du service de lien social dispose d'un budget identique à celui de 2020. Le CCAS a fait le choix de maintenir un programme d'activités et de sorties en direction des personnes âgées et des personnes isolées qui sera adapté en fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid.

### ✓ **A.2 Dépenses de personnel du service lien social**

Elles restent stables par rapport à 2020.

## **B – Les actions de solidarité**

Les dépenses de solidarité sont constituées principalement de :

- ❖ Aides aux vacances pour les personnes âgées et les enfants
- ❖ Des projets Noël solidaire et sortie famille solidarité
- ❖ Lutte contre la précarité énergétique
- ❖ Aides de la commission permanente
- ❖ Plate-forme des solidarités Meyl'entraide (épicerie sociale...)
- ❖ Subventions de fonctionnement à des associations Meylanaises œuvrant dans le domaine de la solidarité ou en direction des seniors.

Solidarité	BP 2020	BP 2021	Ecart	Evolution
Dépenses du service	120 380 €	116 980 €	- 3 400 €	- 2,3 %
Dépenses de personnel	39 060 €	50 560 €	+ 11 500 €	+ 29,4 %
<b>Total</b>	<b>159 440 €</b>	<b>167 540 €</b>	<b>+ 8 100 €</b>	<b>+ 5,1 %</b>

✓ **B.1 Dépenses relatives aux actions de solidarité hors coût du personnel**

La baisse des dépenses du service (- 3 400 €) par rapport au BP 2020, s'explique principalement en raison de la suppression de la ligne de dépenses prévue pour des intervenants extérieurs lors des activités à Meyl'entraide et son remplacement par des prestations gratuites réalisées par des associations.

Les dépenses concernant les autres activités de solidarité demeurent inchangées par rapport au BP 2020.

✓ **B.2 Dépenses de personnel du service solidarité**

Les prévisions de dépenses augmentent de 11 500 € par rapport au BP 2020 en raison du changement de cadre d'emploi de la conseillère en économie sociale et familiale et la volonté de recruter un service civique pour Meyl'entraide qui aura comme objectif d'accueillir physiquement le public et de favoriser les échanges, la circulation des informations et de venir au soutien des agents pour développer des actions en fonction des besoins des Meylanais.

## **II-A Recettes d'investissement**

BP 2020	BP 2021	Ecart
30 500 €	31 700 €	+ 1 200 €

Dans l'attente du compte administratif 2020 permettant l'affectation des résultats de l'année N-1, les recettes d'investissement sont constituées :

- du FCTVA (2 200 €),
- des amortissements (26 000 €),
- du remboursement des prêts accordés par la commission permanente (3 500 €).

## **II-B Dépenses d'investissement**

BP 2020	BP 2021	Ecart
30 500 €	31 700 €	+ 1 200 €

Les dépenses d'investissement identifiées pour 2021 sont :

- Les prêts accordés par la commission permanente (3 500 €),
- L'achat de matériel informatique pour renouveler les ordinateurs qui deviennent obsolètes,
- Une extension du logiciel du CCAS afin de permettre la correction de quelques dysfonctionnements de planification et de facturation du service d'aide à domicile.